



Rapport annuel

sur la qualité et le prix
du service public d'élimination des
déchets

2016

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

L'année 2016 est marquée par la continuité des efforts engagés à vos côtés pour assurer la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers.

La poursuite des actions de saine gestion et d'efficacité du service sont au cœur de ma volonté politique.

Ainsi pour la troisième année consécutive, le syndicat a baissé son taux de TEOM pour atteindre désormais 13% en 2016.

Cette année est aussi marquée par la poursuite des engagements pris au titre de la modernisation des équipements. Ainsi, après un exercice consacré à la remise aux normes des déchèteries existantes, nos efforts ont porté sur la création d'une 4^{ème} déchèterie (sur la commune de Vallabrix) afin de poursuivre le maillage du territoire et ainsi faciliter l'accès de ce service à l'ensemble de nos concitoyens.

S'ajoute à cette dynamique la volonté de maîtrise des flux et de mise en place d'une politique efficace de prévention du déchet. « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Ainsi le SICTOMU s'investi dans cette démarche en encourageant des actions exemplaires et reproductibles sur le territoire (compostage au sein des établissements scolaires, poulaillers collectifs, collecte hippomobile, ...).

Si la poursuite de ces objectifs fait pleinement partie du quotidien des élus et des agents du SICTOMU, j'invite chacun d'entre vous à s'associer à notre démarche, ne serait-ce qu'avec des gestes simples comme le compostage, afin qu'ensemble, nous puissions œuvrer à la préservation de notre environnement.

Le Président du SICTOMU
Alain VALANTIN



Sommaire

	Les faits marquants 2016	4
1.	Présentation générale	5
	Compétences du SICTOMU	5
	Organisation du SICTOMU	6
	Territoire et population du SICTOMU	6
2.	La collecte.....	8
	Le ResTE = « RESidus des Tris Effectués » = les Ordures Ménagères Résiduelles.....	8
	La collecte sélective.....	11
	Les déchèteries.....	14
	La gestion des encombrants	17
	La gestion des usagers non ménagers	17
	Synthèse	18
3.	La prévention	20
	Définition de la prévention	20
	Une politique inscrite au SICTOMU.....	20
4.	Le traitement.....	23
5.	Les indicateurs financiers.....	25
	Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU	25
	Compte administratif 2016	27
	Analyse financière par la méthode Compta Coût	29
	Montant annuel des principales prestations sur contrat.....	31
6.	Les perspectives d'évolution	33
7.	Glossaire	36

Les faits marquants 2016

- Baisse du taux de TEOM pour la troisième année consécutive : - 1 point en 2014, - 0,28 point en 2015 et - 0,5 point en 2016.
- Changement de Direction en Août 2016 : départ de Madame Dalya IUNG et arrivée de Monsieur Philippe RAVIT.
- Fin des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des déchèteries d'Uzès, Fournès et Lussan.
- Commencement de la construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Vallabrix.
- Renouvellement de la double collecte hebdomadaire des bacs individuels l'été.
- Mise en place d'une commission de révision des statuts du syndicat.
- Négociation sur la fin du « fini-parti ».

1. Présentation générale

Compétences du SICTOMU

➤ Présentation du SICTOMU

Le SICTOMU est le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, créé en 1973, et dont le siège est basé depuis 2008 sur la commune d'Argilliers.

Il s'étend sur 34 communes du Gard appartenant à deux Communautés de Communes (CC du Pont du Gard et CC Pays d'Uzès) qui lui confient la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leurs territoires.

Le SICTOMU exerce les compétences prévention, collecte et traitement.

➤ La prévention

La partie **PRÉVENTION** est assurée par les équipes du SICTOMU, en collaboration avec les acteurs du territoire (élus, associations, ...) pour la poursuite d'un objectif commun : la réduction des déchets.

➤ La collecte (régie directe)

La partie **COLLECTE** est assurée en régie directe, c'est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, structures (siège social, déchèteries,...) et équipements (bennes à ordures ménagères, camions grue, etc.).

Au 31 décembre 2016, le SICTOMU comptait un effectif de 40 agents.

Le SICTOMU a organisé la collecte des déchets de façon différenciée en fonction de la spécificité des types de déchets à collecter.

➤ Le traitement (compétence transférée)

La partie **TRAITEMENT** est réalisée pour le compte du SICTOMU par Sud Rhône Environnement, syndicat d'études et de traitement basé à Beaucaire (30). Ce transfert a débuté en 2002 et coïncide à la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOMU.

Le SICTOMU dispose de 4 représentants élus au sein du comité syndical de Sud Rhône Environnement.

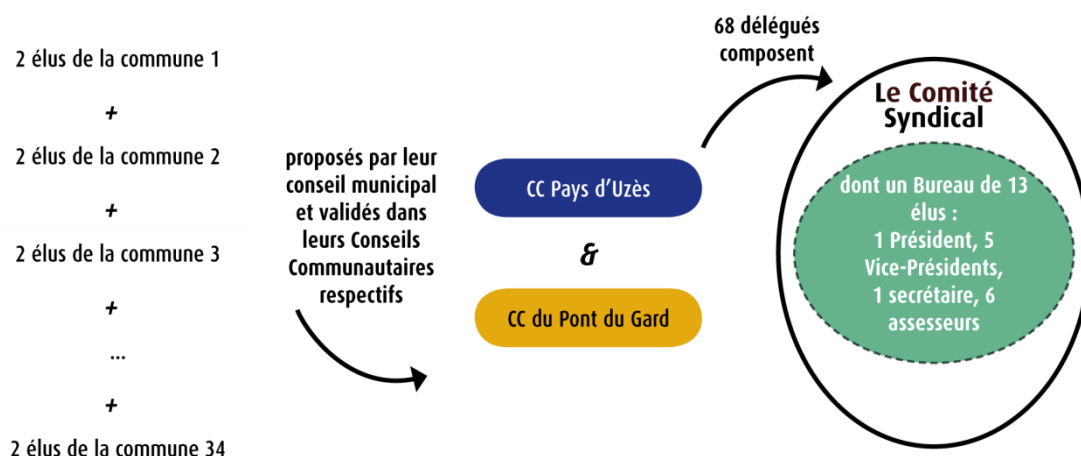
➤ Synthèse du champ de compétence

Gérée directement par le SICTOMU			Actions transférées à Sud Rhône Environnement		
Compétence COLLECTE			Compétence TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation et traitement des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire, dans les déchèteries	Pour certains flux	Pour certains flux	La filière de traitement varie selon le flux	

Organisation du SICTOMU

En tant qu'établissement public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par deux délégués « titulaires » pour chaque commune adhérente (et autant de délégués suppléants). Ces 68 élus composent l'assemblée délibérante, le comité syndical, qui vote les orientations du syndicat à l'occasion d'assemblées générales. Le mandat d'un élu du SICTOMU est le même que celui d'un conseiller municipal et communautaire : 6 ans.

Toutes les orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau désigné à l'occasion d'élections en comité syndical. Il est composé d'un Président, de 5 Vice-Présidents, d'un secrétaire et de 6 assesseurs.



Territoire et population du SICTOMU

(Source INSEE chiffres 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2016)

Ce rapport annuel prend en compte la population municipale de chaque commune du territoire du SICTOMU.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

➤ Cartographie du territoire

Population municipale : **34 288 habitants**

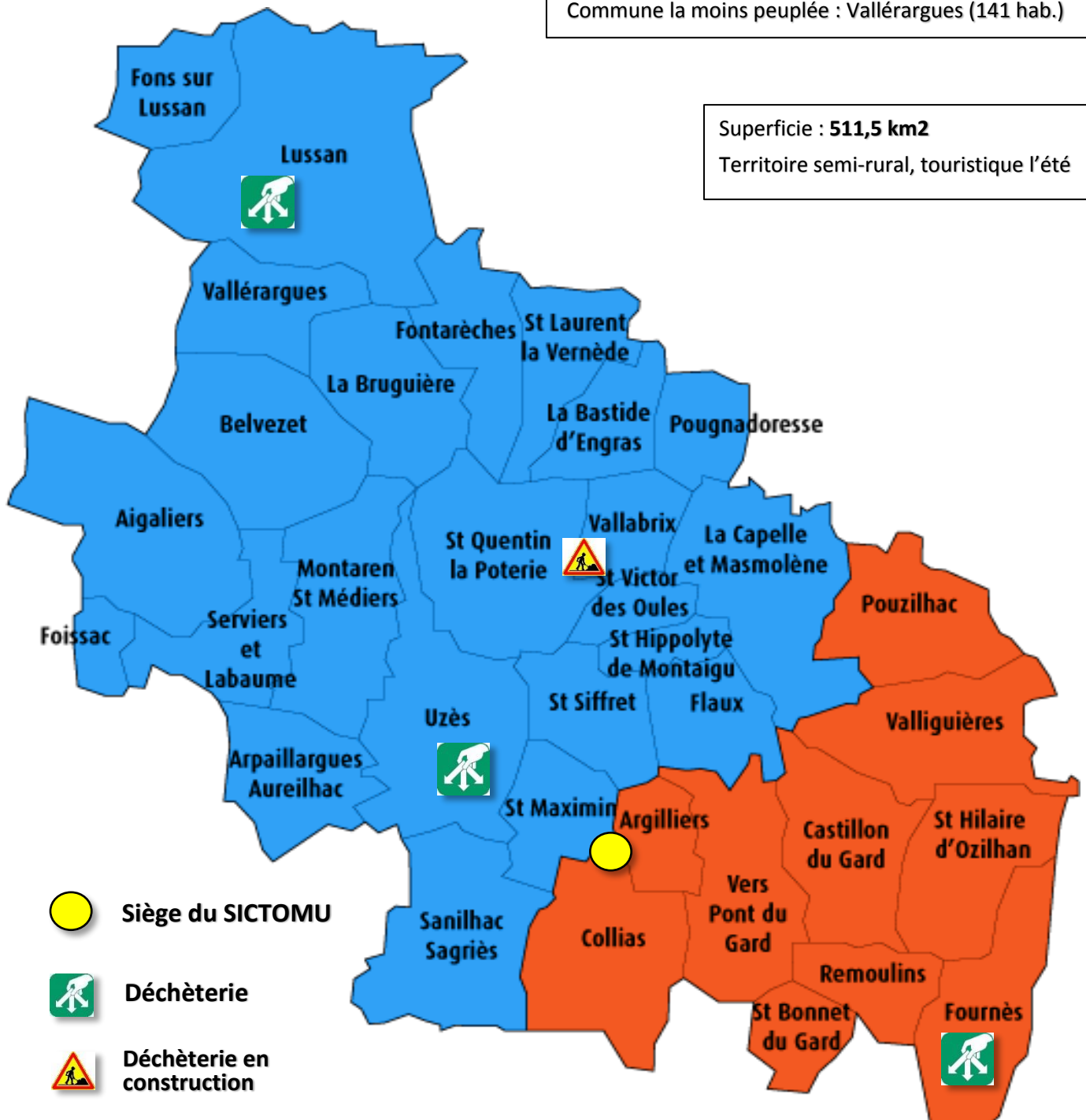
+ 1,50 % par rapport à 2015

Commune la plus peuplée : Uzès (8 569 hab.)

Commune la moins peuplée : Vallérargues (141 hab.)

Superficie : **511,5 km²**

Territoire semi-rural, touristique l'été



34 communes réparties sur 2 Communautés de Communes (CC)

↪ 24 communes appartenant à la CC Pays d'Uzès (sur 31 au total) pour 22 796 habitants

↪ 10 communes appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 17 au total) pour 11 492 habitants

2. La collecte

Le ResTE = « RESidus des Tris Effectués » = les Ordures Ménagères Résiduelles

➤ Organisation

❖ Une collecte en porte-à-porte pour les usagers équipés de bacs

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (RÉSidus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer dispose de son propre bac. Le volume du bac varie en fonction du nombre d'habitants par foyer. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs et les usagers non ménagers peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

Depuis 2013, durant la période estivale (juillet et août), une double collecte hebdomadaire des bacs de ResTE des ménages est planifiée sur l'ensemble du territoire. Ce service a donc été renouvelé du 04 juillet au 03 septembre 2016. Cette action qui est fortement appréciée des usagers vise à réduire les nuisances (olfactives, parasites) connues lors des fortes chaleurs et à faire face à l'augmentation saisonnière de la production en cette période.

Période	Nombre de véhicules	Nombre de chauffeurs	Nombre de ripeurs
Janv. Juin et Sept. Déc.	6	6	8
juillet et août	9	9	11

Le parc de bacs de ResTE au 31/12/2016 :

- **17 681 bacs** dispersés sur le territoire dont **990** pour les professionnels. (+ 1,61 % qu'en 2015)



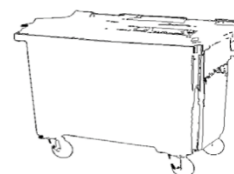
11 069 bacs 120 litres
(dont **175** bacs « pros »)



4 950 bacs 240 litres
(dont **166** bacs « pros »)



1 592 bacs 340/360 litres
(dont **649** bacs « pros »)



70 bacs 660 litres

- Soit un volume total en place de 3 062 600 litres. (+2,07 % qu'en 2015)

Les interventions sur les bacs :

Pour permettre la collecte des déchets de ResTE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants. En 2016, **740** interventions ont été réalisées (contre 775 en 2015).

- **330** mises en place de nouveaux bacs ;
- **123** changements de capacité ;
- **69** changements ou réparations de bacs cassés ou brûlés ;
- **42** remplacements de bacs volés ;
- **69** actions suites à des vérifications terrains ;
- **107** retraits de bacs.

❖ **Une collecte en apport volontaire pour certaines zones**

Parallèlement des colonnes enterrées de ResTE ont été installées pour des zones spécifiques, pour lesquelles la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Castillon-du-Gard, Collias, Montaren et Saint-Médières, Saint-Maximin, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Serviers-et-Labaume, et Uzès sont équipées de ce type de dispositif depuis 2006.

La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croit fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine (C8) selon le lieu et la période.

Équipement	Nombre
Bacs enterrés ResTE	12 bacs de 660 L sur 6 points
Colonnes enterrées ResTE	28 colonnes enterrées ResTE
Points de regroupement	39 postes fixes

Les communes équipées de colonnes enterrées de ResTE au 31/12/2016 :

Uzès : 15	Castillon du Gard : 1
Saint-Quentin-la-Poterie : 6	Collias : 1
Montaren et Saint Médières : 2	Saint-Maximin : 1
Serviers et Labaume : 1	Saint-Siffret : 1

- En 2016, une nouvelle colonne enterrée a été installée sur Saint-Quentin-la-Poterie et une colonne a été déplacée sur la commune de Montaren (remplacement par un équipement neuf) ;

- Les colonnes enterrées se situent principalement dans les centres urbains et les centres villages afin de protéger le paysage urbain par une parfaite intégration des équipements de collecte dans l'espace public (emprise et visuel).

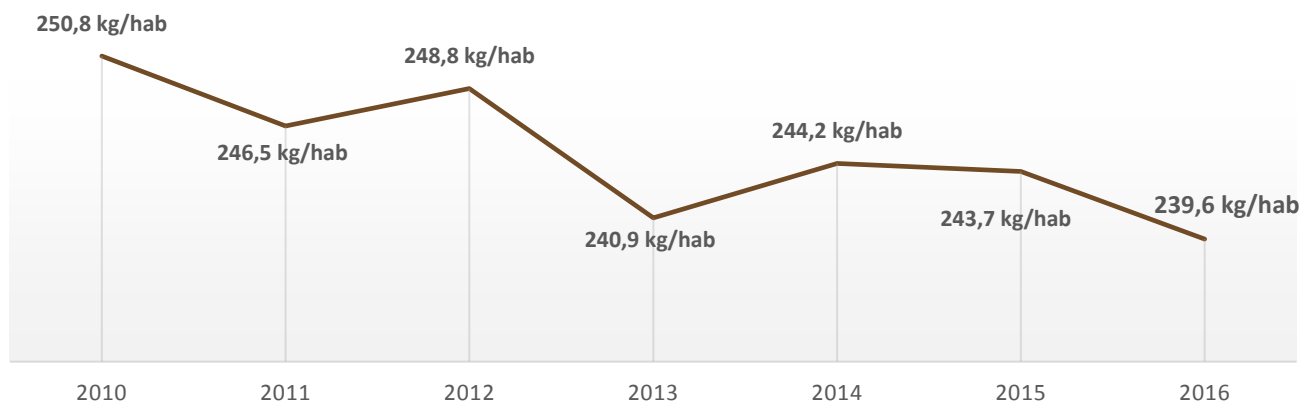
➤ Résultats des collectes du Reste



TONNAGE TOTAL COLLECTÉ EN 2016 : 8 214 tonnes

❖ Évolution du tonnage total collecté depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
tonnage	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214
Kg/hab.	250,8	246,5	248,8	240,9	244,2	243,7	239,6
<i>évolution N-1</i>		-1,72%	0,93%	-3,21%	1,39%	-0,20%	-1,71%



Commentaires :

- En 2016 on note une baisse de 1,71 % du ratio en Kg/hab./an malgré une hausse de la population d' 1,53%.
- En 2016, le ratio collecté par habitant du SICTOMU d'Ordures Ménagères Résiduelles (239,60 kg/hab.) est encore inférieur au ratio départemental (285 kg/hab.).

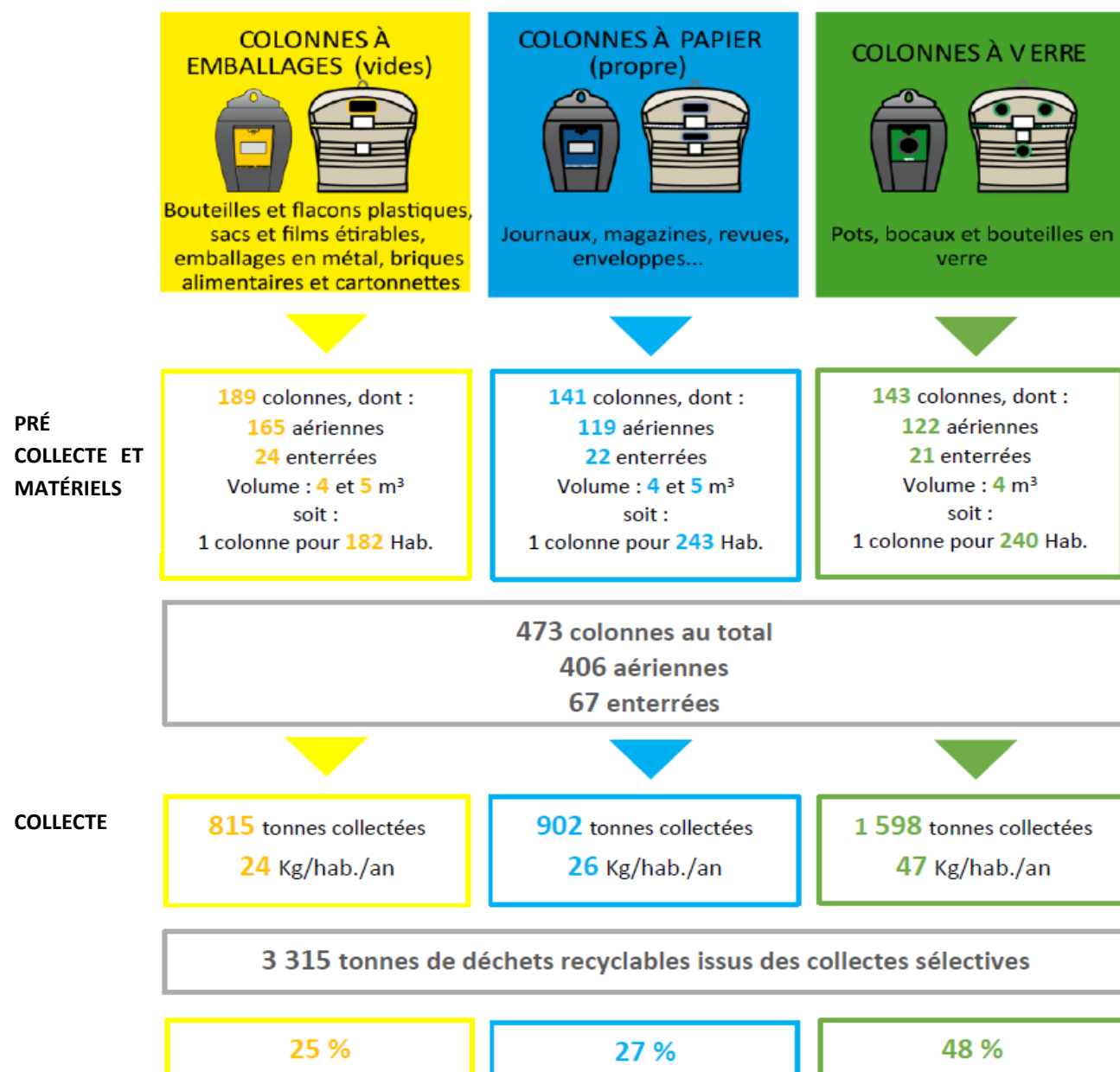
La collecte sélective

➤ Organisation

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle prévoit la séparation de 3 flux différents : le verre, le papier et les emballages. Le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. Ainsi, les usagers se dirigent vers des points de tri accessibles à tous afin de trier ces catégories de déchets recyclables. Munis d'un camion grue, les agents du SICTOMU viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées notamment à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de 1 à 6 fois par semaine (C1 à C6).

L'ensemble de la population a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri sont enterrées ou aériennes.

➤ Résultats



❖ *Évolution depuis 2010 des tonnages collectés en apport volontaire*

Poids total (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution N-1 PAR FLUX
Emballages	550	572	644	699	759	798	815	2%
Papier	1 261	1 269	1 171	1 040	1 003	948	902	-5%
Verre	1 379	1 423	1 406	1 420	1 433	1 477	1 598	8%
TOTAL	3 190	3 264	3 221	3 159	3 195	3 223	3 315	
<i>évolution N-1</i>		2,3%	-1,3%	-1,9%	1,1%	0,9%	2,9%	

❖ *Soit en 2016 : rendement en Kg/hab./an*

	SICTOMU 2016		Moyenne départementale *
Emballages	24 Kg/hab./an	50 Kg/hab./an	44 Kg/hab./an
Papier	26 Kg/hab./an		
Verre	47 Kg/hab./an	47 Kg/hab./an	25 Kg/hab./an
TOTAL	97 Kg/hab./an	97 Kg/hab./an	69 Kg/hab./an

* Chiffres Sinoé - ADEME 2013

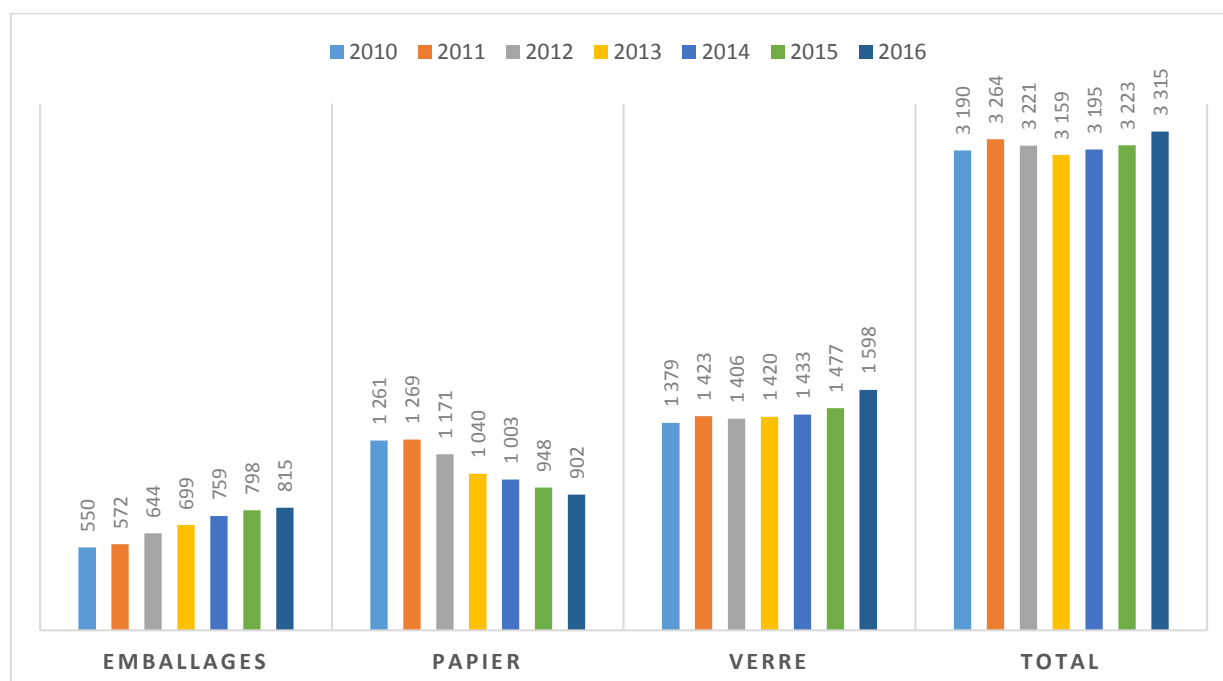
Commentaires :

- La performance de tri des usagers du SICTOMU est élevée.

En 2016, 50 kg/habitant de papier et emballages triés pour le territoire du SICTOMU contre 44 kg/habitant dans le Gard.

- Le tonnage de « verre » collecté connaît une hausse significative en 2016 (+8%).

- Le tonnage « papier » quant à lui baisse mais cela peut s'expliquer par les campagnes de réduction de distribution des prospectus (stop pub, ...).

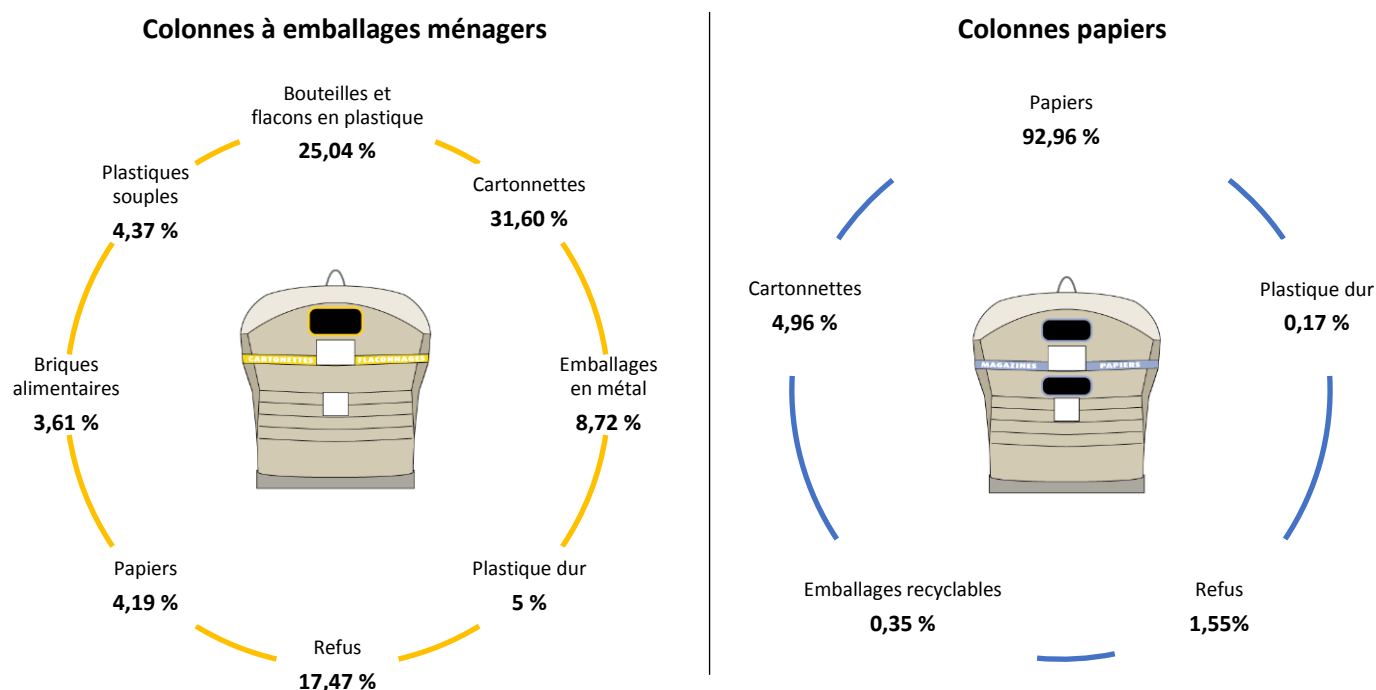
❖ *Évolution des tonnages collectés depuis 2010*

➤ Caractérisation des colonnes emballages et papiers

La qualité du tri des déchets représente un enjeu majeur car les erreurs constatées dans les colonnes ont un impact négatif tant d'un point de vue environnemental (les refus ne sont pas valorisés) que financier (pénalités de refus appliquées, taxe sur les activités polluantes). Un suivi régulier de la typologie et de la répartition des matériaux, appelé caractérisation, est réalisé afin notamment de connaître la qualité du tri réalisé.

❖ Composition des colonnes de tri (aériennes et enterrées)

Sur la base d'échantillonnages réguliers, il apparaît que les colonnes bleues et jaunes contiennent les déchets suivants :



Les déchèteries

➤ L'organisation

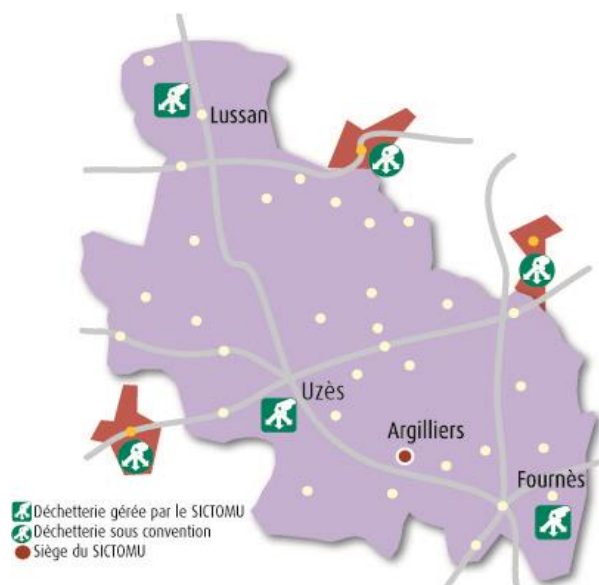
Les usagers peuvent se rendre en déchèterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, 3 déchèteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchèterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports sont limités à 1 m³ par jour et 3 m³ par semaine), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle).

Afin d'offrir davantage de proximité, une déchèterie mobile est également placée tous les 15 jours à Saint-Quentin-la-Poterie depuis la fin 2012. Des prestations ponctuelles ont également été réalisées sur les communes de Serviers-Labaume et d'Aigaliers.

Le SICTOMU déploie par ailleurs un compacteur mobile qui effectue des rotations sur l'ensemble des sites. Ce procédé permet d'optimiser les transports des bennes.

Pour 8 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions pour l'utilisation des déchèteries de Connaux, Garrigues Saint Eulalie et Saint-Marcel de Carreiret par les habitants du territoire.

Déchèterie	Nombre d'agents sur site	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Uzès	2	Du Lundi au dimanche matin	8h30-11h45 et 14h00-17h15
Fournès	1	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi	8h30-11h45 et 14h00-17h15
Lussan	1	Lundi, mercredi et samedi	8h30-11h45 et 14h00-17h15



➤ Résultats

❖ Tonnages par flux des déchèteries depuis 2010

Matériaux	Déchèteries gérées par le SICTOMU							Evolution 2015/2016	Déchèteries sous convention
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		2016
Gravats	3 777	3 924	3 576	3 515	3 233	3 449	3 473	0,7%	560
Végétaux	2 293	2 281	2 092	2 019	2 104	2 481	2 368	-4,6%	324
Déchets divers	2 847	2 785	1 931	2 077	2 064	1 896	1 827	-3,7%	260
Bois	1 014	1 048	941	925	1 006	1 085	979	-9,7%	158
Métaux	579	582	501	409	427	465	496	6,7%	38
DEEE	300	341	291	251	309	310	331	6,9%	
Mobilier	-	-	-	-	-	126	327	159,3%	
Cartons	264	264	265	261	285	297	323	8,7%	25
Plâtres	-	-	126	165	187	240	270	12,5%	
DDS	29	51	58	57	25	25	30	20,5%	1
Huiles de vidange	13,0	14,0	13,0	14,0	12,0	12,3	12,2	-0,8%	
Batteries	15,0	22,0	13,0	4,4	9,0	9,3	9,2	-1,1%	
Piles	4,0	4,0	3,0	2,2	3,0	2,5	2,6	4,0%	
Bouchons	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0%	
Huiles alimentaires	-	-	-	-	-	1,6	1,2	-25,0%	
TOTAL	11 137	11 319	9 812	9 702	9 666	10 402	10 451	0,5%	1 366
	<i>évolution N-1</i>	1,63%	-13,31%	-1,12%	-0,37%	7,61%	0,47%		

❖ Déchèteries du SICTOMU - détail par flux année 2016

	tonnage	représentation	
		en %	en Kg/hab./an
Gravats	3 473	33,23%	101,3
Végétaux	2 368	22,66%	69,1
Déchets divers	1 827	17,48%	53,3
Bois	979	9,37%	28,6
Métaux	496	4,75%	14,5
DEEE	331	3,17%	9,7
Cartons	323	3,09%	9,4
Mobilier	327	3,13%	9,5
Plâtres	270	2,58%	7,9
DDS	30	0,29%	0,9
Huiles de vidange	12	0,11%	0,3
Batteries	9	0,09%	0,3
Piles	3	0,03%	0,1
Bouchons	2	0,02%	0,1
Huiles alimentaires	1	0,01%	0,0
TOTAL	10 451		304,8 Kg/hab./an



Déchèterie de LUSSAN 1

Utilisée par 4 communes
 Population concernée : 1 127 hab.
 Tonnages collectés : 307 tonnes
 Ration local par habitant : 272 Kg/hab.
 Fréquentation : 2 900 passages

Déchèterie d'UZÈS 2

Utilisée par 16 communes
 Population concernée : 22 435 hab.
 Tonnages collectés : 8 320 tonnes
 Ration local par habitant : 371 Kg/hab.
 Fréquentation : 55 010 passages

Déchèterie de FOURNÈS 3

Utilisée par 6 communes
 Population concernée : 7 394 hab.
 Tonnages collectés : 1 824 tonnes
 Ration local par habitant : 270 Kg/hab.
 Fréquentation : 15 602 passages

Déchèterie MOBILE

Utilisée sur 3 communes
 Sur 26 journées
 Tonnages estimés : 150 tonnes
 Fréquentation : 1 525 passages

Déchèteries sous convention :

Déchèterie de GARRIGUES

Gérée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès

Utilisée par 2 communes
 Population concernée : 896 hab.
 Tonnages collectés : 178 tonnes
 Fréquentation : 1 061 passages

Déchèterie de ST MARCEL DE C.

Gérée par le Sitdom Gard Rhodanien

Utilisée par 5 communes
 Population concernée : 1 776 hab.
 Tonnages collectés : 731 tonnes

Déchèterie de CONNAUX

Gérée par le Sitdom Gard Rhodanien

Utilisée par 1 commune
 Population concernée : 660 hab.
 Tonnages collectés : 456 tonnes

❖ *Fréquentation et tonnages des déchèteries gérées par le SICTOMU*

Site	Fréquentation			Tonnages apportés		
	2015	2016	Évolution 2015/2016	2015	2016	Évolution 2015/2016
Uzès	49 857	55 010	10%	8 120	8 320	2%
Fournès	15 102	15 602	3%	1 870	1 824	-2%
Lussan	2 787	2 900	4%	272	307	13%
Déch. Mobile	1 500	1 525	2%	140	150	7%
Total	69 246	75 037	8%	10 402	10 601	2%

❖ *Estimation des apports des usagers du territoire du SICTOMU dans les déchèteries sous convention*

	Garrigues	St Marcel de Carreiret	Connaux	TOTAL
Tonnage Total	178	731	456	1 365

La gestion des encombrants

➤ Collecte à domicile des encombrants

Pour certaines communes qui sont éloignées des déchèteries, une collecte à domicile des encombrants est organisée sur réservation auprès des mairies concernées.

Durant l'année 2016, d'octobre à mai, les communes qui en ont bénéficié sont celles de Flaux, La Capelle et Masmolène, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, et Saint-Victor-des-Oules. Ces encombrants sont apportés à la déchèterie d'Uzès.

Nombre de tournées en 2016 : **24** (24 en 2015)

➤ Collecte des encombrants réutilisables avec Emmaüs

En complément de la collecte à domicile, le SICTOMU propose une collecte avec Emmaüs.

Le ramassage est programmé les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois.

La centralisation des inscriptions et la promotion de l'action sont assurées par le SICTOMU.

Nombre de collectes : **24** (24 en 2015)

Nombre de personnes collectées : **111** (262 en 2015)

Volume estimé collecté : **202 m³** (373 m³ en 2014)

➤ Actions Débarass'Utile en déchèteries

Récupération tous les 1^{ers} mercredis du mois à Fournès et les 3^{èmes} mercredis du mois à Lussan des objets réutilisables apportés le jour-même pour être donnés à Emmaüs.

Nombre de journées en déchèteries : **24** (24 en 2015)

Volume estimé collecté : **59 m³** (62,5 m³ en 2015)

La gestion des usagers non ménagers

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers assimilés c'est-à-dire provenant d'autres usagers tels que les commerces, campings, restaurants, établissements publics,... produits dans le cadre d'une activité professionnelle. Ces déchets en question, sont collectés dès lors qu'ils ne modifient pas substantiellement le fonctionnement du service.

Les apports en déchèteries des usagers non ménagers sont soumis à une redevance (redevance déchèterie), de même que la collecte du ResTE (redevance spéciale).

Fin 2016, les déchets de 698 établissements non ménagers ont été collectés par le SICTOMU :

- **367** établissements équipés de bacs ;
- **331** utilisant les colonnes enterrées.

Avec l'objectif permanent d'offrir un service de qualité à l'ensemble de la population du territoire, des services annexes sont mis en place afin de détourner une partie du gisement généré par les professionnels, et ainsi prévenir la saturation des colonnes de tri dans les communes :

- Une collecte du verre des restaurateurs et des cafetiers d'Uzès : **72 tonnes** collectées en 2016 ;
- Une collecte des cartons des professionnels dans les communes d'Uzès, Saint-Quentin-la-Poterie, Remoulins, et Vers Pont du Gard : **226 tonnes** collectées en 2016.

Synthèse

➤ Tonnages collectés en 2016

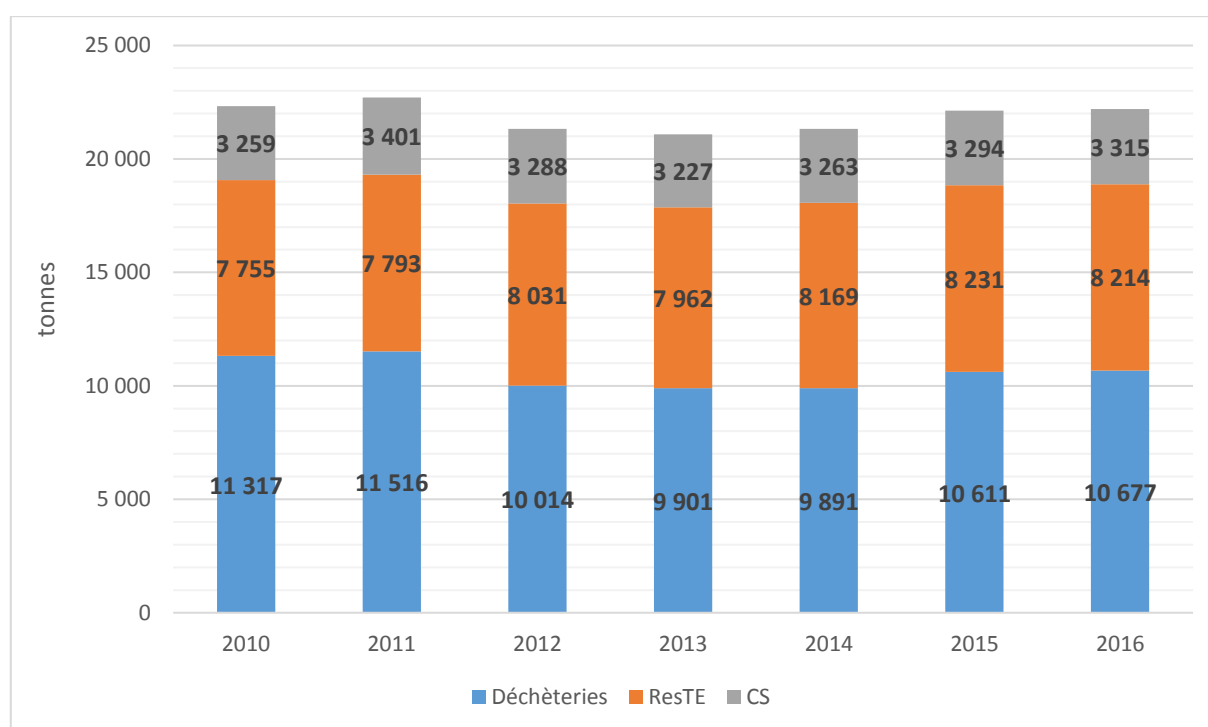
Quantité de déchets collectés par les services du SICTOMU

	Type de déchets	TOTAL TONNAGE	Ratio Kg/hab. (34 288 hab.)
Ménages	Reste	8 214	239,6
	Collecte Sélective	3 243	94,6
	Verre	1 525	44,5
	Emballage	815	23,8
	Papier	902	26,3
TOTAL COLLECTE DES MÉNAGES		11 456	334,1
Commerçants	Cartons	226	6,6
	Verre PRO	73	2,1
TOTAL COLLECTE DES COMMERÇANTS		299	8,7
Déchèteries	Bois	979	28,6
	Végétaux	2 368	69,1
	Cartons	323	9,4
	Déchets divers	1 827	53,3
	Plâtres	270	7,9
	Métaux	496	14,5
	Gravats	3 473	101,3
	DDS	30	0,9
	Piles	3	0,1
	Batteries	9	0,3
	DEEE	331	9,7
	Bouchons	2	0,1
	Mobilier	327	9,5
	Huiles alimentaires	1	0,03
	Huiles de vidange	12	0,3
TOTAL DÉCHÈTERIE		10 451	305
TOTAL GÉNÉRAL		22 206 tonnes	648 Kg/hab./an

➤ Évolution des tonnages collectés depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution N-1
Déchèteries	11 317	11 516	10 014	9 901	9 891	10 611	10 677 *	0,62%
ResTE	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214	-0,21%
Collecte sélectives	3 259	3 401	3 288	3 227	3 263	3 294	3 315	0,64%
TOTAL	22 232	22 710	21 333	21 089	21 323	22 136	22 206	0,32%

* avec tonnage des cartons issus des collectes pro



Commentaires :

- Les cartons des professionnels collectés lors de tournées spécifiques sont inclus dans les tonnages des déchèteries ;
- La collecte sélective intègre les tonnages de verre des professionnels collectés ;
- Les actions de prévention contribuent à la réduction de l'augmentation de la production de déchets de ResTE, et des apports en déchèterie.

3. La prévention

Définition de la prévention

Selon l'ADEME, il s'agit de « l'ensemble des **mesures** et des **actions** amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à **réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement** et à **faciliter la gestion ultérieure des déchets** ».

Juridiquement, l'article L541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme étant « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à **la réduction d'au moins un des items suivants** :

- **la quantité de déchets générés**, y compris par l'intermédiaire du **réemploi** ou de la **prolongation de la durée d'usage** des substances, matières ou produits ;
- **les effets nocifs** des déchets produits **sur l'environnement et la santé humaine** ;
- **la teneur en substances nocives** pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

Pour synthétiser, la prévention doit être envisagée comme un **levier d'économie** aussi bien d'un point de vue **financier (moins de transport, moins de traitement et moins de TGAP) qu'environnemental**. Elle pourrait être résumée par la formule suivante :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Une politique inscrite au SICTOMU

Conscient que la problématique de la prévention des déchets est indispensable, le SICTOMU poursuit les efforts déjà engagés et se donne les moyens d'**inscrire durablement la prévention dans son ADN**.

➤ Des actions dans la continuité

- **Le compostage domestique**

Mise à disposition de composteurs individuels de 400 litres ou 570 litres auprès des ménages.

- **127** composteurs livrés auprès des ménages en 2016 (44 en 400 litres et 83 en 570 litres) avec 1 bio-seau offert à chaque livraison.

- **Actions « Nettoyons la nature »**

Accompagnement et mise à disposition de moyens (personnel, gants, gilets, sacs,...) pour nettoyer certaines zones dans les communes intéressées.

- **1** opération « Gardon propre » en partenariat avec Collias et le Comité départemental de Canoë
- **1** opération « Nettoyons la Garrigue » avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU)
- Divers accompagnement (communes, associations, ...)

- **Kit « nouvel arrivant »**

Diffusion d'un dossier contenant différents supports pour accompagner les nouveaux arrivants dans la gestion de leurs déchets.

- **Manifestations publiques**

Sensibilisation et accompagnement des organisateurs d'évènements (fêtes votives, festivals,...) dans la gestion des déchets avec mise en place de bacs adaptés (Reste, emballages,...), de corbeilles bi-flux, de colonnes et incitation à l'utilisation de gobelets réutilisables,...

- **78** manifestations couvertes en 2016.

- **Communication de proximité**

- Contrôles terrain des anomalies de collectes,
- Présence sur les marchés hebdomadaires en été (Uzès, Castillon du Gard, St Quentin la Poterie et Remoulins),
- Informations auprès des professionnels...

- **Poulailler collectif**

- Après la création du premier SICTO'Poules sur la commune de Belvézet en 2015, l'année 2016 aura vu la création d'un nouveau poulailler collectif sur la commune de St Quentin la Poterie.
- Plusieurs communes ont amorcé l'idée d'un créer un mais ces projets restent dans l'attente de création d'un groupe de bénévoles passionné et disponibles. Les poules en effet doivent avoir une présence journalière afin de vérifier l'eau et la nourriture, lever les œufs et contrôler les aspects sanitaires.

- **Collecte hippomobile du verre des restaurateurs et cafetiers du centre-ville d'Uzès**

Après les tests effectués en 2014, la collecte hippomobile s'est installée depuis sur le centre-ville d'Uzès au cœur de la saison estivale. Cette démarche est à présent inscrite sur le territoire et suscite un réel engouement. Sous le contrôle des Haras nationaux et en concertation entre la Mairie d'Uzès et le SICTOMU, cette collecte hippomobile a permis de collecter en juillet et août 2016 pas moins de 24 tonnes de Verre. Le cheval retrouve ici toutes ses lettres de noblesses.

- **Compostage collectif dans les établissements scolaires**

Suivant l'exemple formidable du collège « Lou Redounet » sur Uzès (avec près de **500 élèves** qui trient quotidiennement leurs déchets de cantines et plus de 4 tonnes de biodéchets par an qui ne finissent plus à la poubelle) la MFR de Castillon de Gard se lance dans l'aventure en 2016.

Il est à noter qu'un Reportage vidéo consacré au compostage au collège « Lou Redounet » a été réalisé et diffusé par France 3 le jeudi 13 octobre 2016.

- **Animations en milieu scolaire**

Via notre partenaire, le syndicat Sud Rhône Environnement, des interventions sont réalisées dans les établissements scolaires qui en font la demande. À ce titre 1 057 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets en 2016.

- **Projection du film « demain »**

Une séance de projection privée a été organisée par le SICTOMU le 23 juin 2016 au cinéma le capitole d'Uzès. Ce documentaire présente des solutions mise en œuvre dans le monde et qui visent à préserver notre environnement.

Par ailleurs, il convient d'énumérer d'autres initiatives comme la **campagne d'information pour la double collecte des bacs de Reste en été 2016**, la rédaction de **communiqués de presse** et autres **articles pour les bulletins municipaux**...

➤ **De nouvelles actions à concrétiser**

Le groupe de travail créé fin 2015 composé de 15 personnes (élus et acteurs de la vie civile) s'est vu inscrire durablement au SICTOMU par la création d'une Commission Prévention en juin 2016.

10 élus y participent et plusieurs réunions se sont déroulées en 2016 (3 par le groupe de travail, 2 pour la Commission Prévention.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

- **Poulaillers collectifs**

Les représentants des communes d'Argilliers, Arpaillargues, Collias, Fons sur Lussan et Saint Quentin la Poterie ont manifestés leur intérêt sur le sujet. Ces projets sont toujours en cours d'études ou suspendus pour certains. Il est à noter que cette démarche doit s'inscrire de manière pérenne par le biais d'une association dédiée afin de bien évaluer la motivation et l'implication des bénévoles.

- **« Opérations » dans les écoles**

Le SICTOMU souhaite impulser une dynamique vertueuse sur les écoles de son territoire. Une véritable politique de Prévention doit être menée dans les établissements scolaires afin d'éduquer et sensibiliser les élèves mais aussi le corps enseignant. Plusieurs pistes de travail ont été engagées : gaspillage alimentaire, tri du papier, des piles...

- **Le compostage**

Continuer la promotion du compostage qu'il soit collectif ou individuel.

- **Les déchets verts**

La gestion des déchets de végétaux est au cœur des préoccupations environnementales. L'interdiction de brûlage des végétaux a fait bondir les tonnages de déchets verts collectés en déchèteries. Le SICTOMU a mené une réflexion globale sur les possibles enjeux de cette filière. Le choix de « broyer » les végétaux ainsi récupérés a été concrétisé via la construction de la nouvelle déchèterie de Vallabrix où une zone de broyage est prévue. La valorisation du broyat a fait l'objet de plusieurs réunions de travail, de déplacement (Sydetom66) et de concertations. Il en ressort deux grands axes : la valorisation de la matière en milieu agricole et valorisation de la matière dans le cadre de réhabilitation de sites industriels (de type carrière).

La valorisation, quelle qu'elle soit, devra s'inscrire à l'échelle locale afin de créer une économie circulaire vertueuse et soucieuse de l'environnement. Le SICTOMU continuera ce travail en 2017.

4. Le traitement

➤ Que deviennent les déchets collectés ?

Certaines familles de déchets transitent par le quai de transfert et/ou par un centre de tri. Selon sa nature, un déchet sera ensuite recyclé, valorisé ou encore enfoui.

➤ Quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à SRE, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert situé à Argilliers, siège du SICTOMU. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leurs sites de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des gros cartons des professionnels.



Quai de transfert d'Argilliers

➤ Compétence TRAITEMENT transférée à Sud Rhône Environnement

Si la partie collecte est assurée en régie directe, le SICTOMU a transféré la compétence traitement depuis 2002 à un autre syndicat mixte : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend les étapes allant du transport des déchets jusqu'à leur élimination.

Basé à Beaucaire (30), SRE a ainsi pour mission d'optimiser les solutions de transport, de tri et de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées (cf. page suivante).

➤ Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m³ à 35m³ et sont ensuite amenés vers leurs filières de traitement ou leurs centres de tri. C'est SRE qui contracte avec des sociétés de transport pour l'acheminement de ces bennes. En 2016, les sociétés Pasini et Jacky Gentes ont été employées.

➤ Un centre de tri pour certains déchets

Les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier sont amenés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30).

Ils sont ensuite triés, classés par nature puis mis en balles et envoyés vers leurs filières de valorisation.

La capacité de l'unité de tri des emballages est de **5 000** tonnes par an dont **2 625** tonnes apportées par SRE en 2016. Avec **815** tonnes de déchets à trier sur ce site, le SICTOMU a donc représenté en 2016 **16%** du tonnage total pouvant être traité.

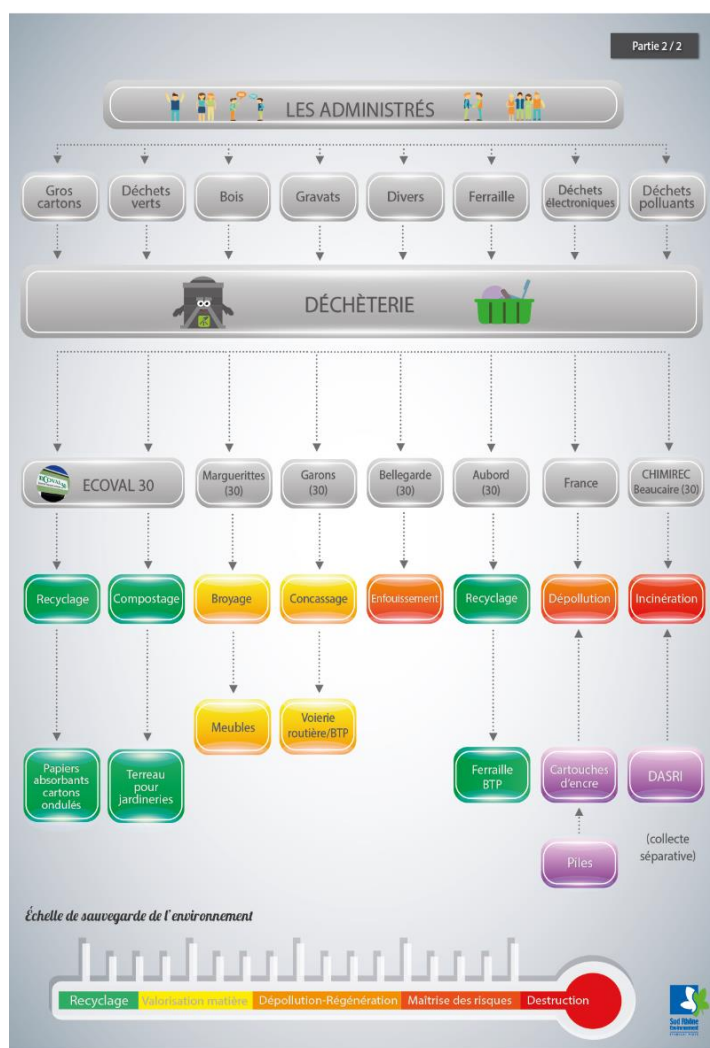
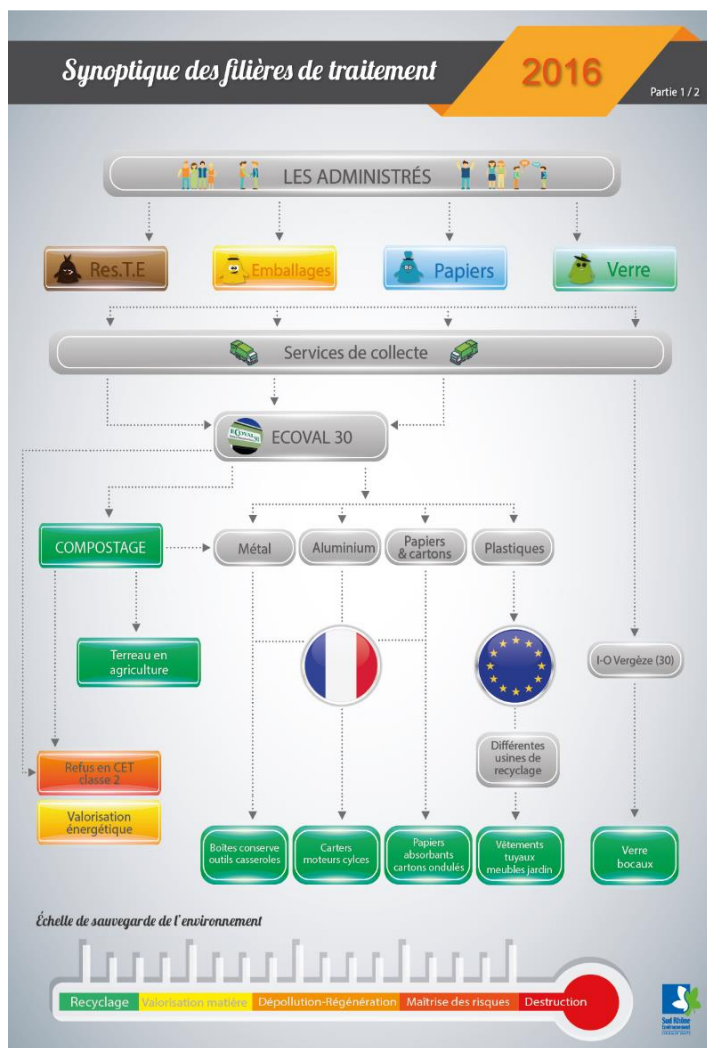
La capacité de l'unité de tri des cartons et du papier est de **7 000** tonnes par an dont **3 514** tonnes apportées par SRE. Avec **1 451** tonnes d'apport en 2016, le SICTOMU a donc représenté **21%** du tonnage total de papier et cartons pouvant être traité.

➤ **La valorisation du ResTE**

Les déchets de ResTE sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire (30) qui dispose d'une unité mécano-biologique visant à obtenir du compost à partir des déchets ménagers résiduels collectés dans les bacs marrons et dans les colonnes enterrées.

La capacité de cette unité est de **36 500** tonnes par an dont **31 155** par SRE. Avec **8 214** tonnes en 2016, le SICTOMU a donc représenté **22,5%** du tonnage total pouvant être traité en 2016.

En 2016, **53%** des déchets de ResTE collectés ont été valorisés. Les **47%** restants ont en revanche été amenés à Bellegarde pour être enfouis.



Déchets	Prestataire de service	Lieu(x) de traitement	Type de Traitement
Batteries de véhicules	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Bois	SITA Sud	Marguerittes (30)	Recyclage + chauffage
Bouteilles, flacons en plastique	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Briques alimentaires	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Cartonnettes	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS	Mornant (69)	Dépollution
DMS	CHIMIREC ou ECO DDS	Plusieurs sites	Régénération puis valorisation
Déchets de plâtre	SITA Sud	Bellegarde (30)	Enfouissement
Déchets divers	SITA Sud	Bellegarde (30) ou Entraigues (84)	Enfouissement
DEEE	ECOSYSTEMES	Plusieurs sites	Dépollution + recyclage
Emballages en métal	Ecoval 30	Beaucaire (30)	Recyclage
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	Concassage pour la voirie
Gros cartons	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Huile de friture	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Huile minérale	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Métaux	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Papier	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Piles	SCRELEC	Plusieurs sites	Dépollution + incinération
ResTE	Ecoval30	Beaucaire (30) ou Bellegarde (30)	Compostage ou enfouissement
Végétaux	Ecoval30	Beaucaire (30)	Compostage
Verre	Verreries du Languedoc	Vergèze (30)	Recyclage

5. Les indicateurs financiers

Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre. Au même titre que n'importe quelle collectivité locale, le SICTOMU se doit d'élaborer un budget pour chaque année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Ce budget est voté par les délégués du SICTOMU lors d'un comité syndical qui se déroule après avoir réalisé préalablement un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le budget primitif soumis au vote des élus se doit d'être équilibré en recette et en dépense.

➤ Les dépenses

De par son activité, le SICTOMU doit prévoir un certain nombre de dépenses qui relèveront de sa mission de collecte (assurée en régie), et de traitement (transférée à SRE).

Celles-ci vont se répartir entre les coûts de fonctionnement et d'investissement. Pour chacune de ces sections, des postes de dépenses sont ainsi répartis par chapitre comptable et retranscrits dans un compte administratif.

Une structure comme le SICTOMU engagera ainsi des dépenses courantes comme des frais de personnel, des commandes de fournitures ou de gasoil, mais également d'importants investissements amortissables sur plusieurs années (acquisition de véhicules de collecte, travaux ou construction de bâtiments...).

➤ Les recettes

1. La principale source de financement est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, impôt lié au foncier bâti des propriétés. Le taux de TEOM est voté chaque année par les communautés de communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU. Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune qui s'applique sur les bases locatives. Depuis 2013, ce taux est identique pour les 34 communes du territoire.

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Taux de TEOM appliqué} \\ \hline \text{dans la commune} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Base locative du registre des} \\ \hline \text{impôts locaux} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{MONTANT DE LA TAXE DU} \\ \hline \text{FOYER À PAYER} \\ \hline \end{array}$$

2. La seconde source de financement du Syndicat est la **redevance spéciale**, appliquée aux usagers non ménagers. En effet, la loi du 13 juillet 1992 rend obligatoire l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la redevance spéciale pour les déchets non ménagers depuis le 1^{er} janvier 2004.

Selon leur emplacement, les usagers non ménagers doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE, nécessitant ainsi une approche différente de facturation :

- Les usagers non ménagers équipés de bacs individuels sont facturés à la levée, en fonction des volumes collectés,
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un forfait basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les deux cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en fonction du coût réel du service rendu. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination des déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes...

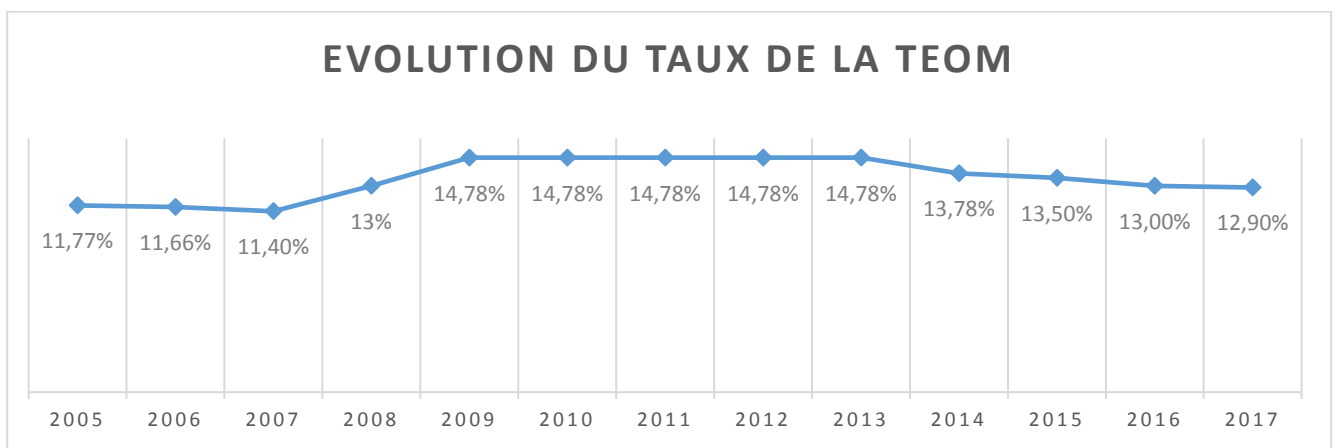
En 2016, le prix au litre appliqué aux campings, établissements communaux, intercommunaux est de **0,0364 €** en hausse de 2,82% par rapport à 2015. Celui appliqué aux autres professionnels, intégrant le prix des services annexes, est de **0,0476 €** en hausse de 1,93 % par rapport à 2015. Le prix de la location des matériels de pré-collecte (bacs, conteneurs) restant inchangé.

3. Les autres recettes perçues par le SICTOMU concernent :

- Les facturations des apports en déchèteries des professionnels et des ménages dont l'apport est supérieur au volume accepté à titre gratuit ;
- Le versement de subventions ;
- La vente et soutiens liés aux matériaux recyclables ;
- La vente de composteurs ;
- Le FCTVA.

➤ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, le taux de TEOM appliqué aux ménages a pu être baissé en 2016 pour la troisième année consécutive. Le taux a été voté à 13 % (-0,5 point par rapport à 2015).

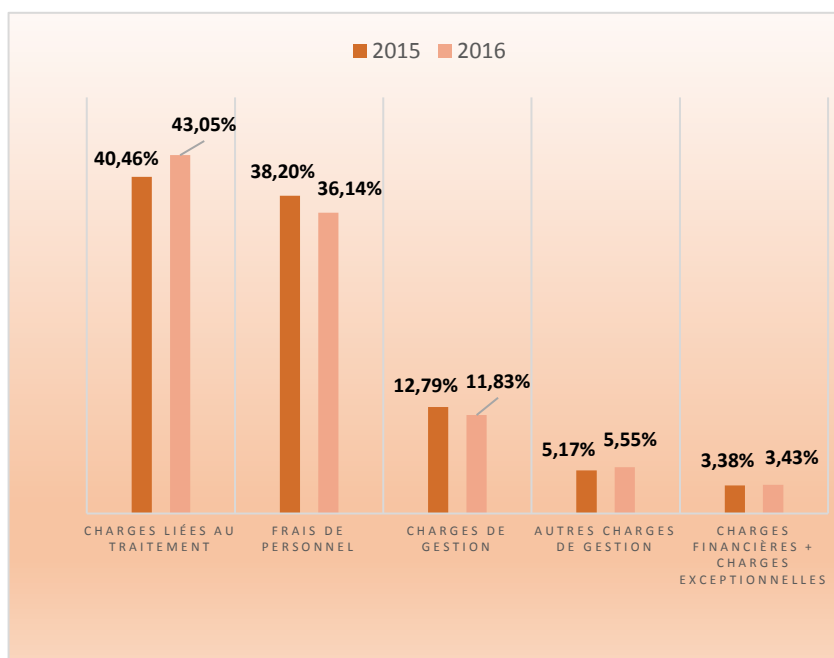


Compte administratif 2016

Le compte administratif est un document unique qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il distingue deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il a été voté lors du comité syndical du 28 février 2017.

➤ La section fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements) : 4 604 k€ (4 587 k€ en 2015)

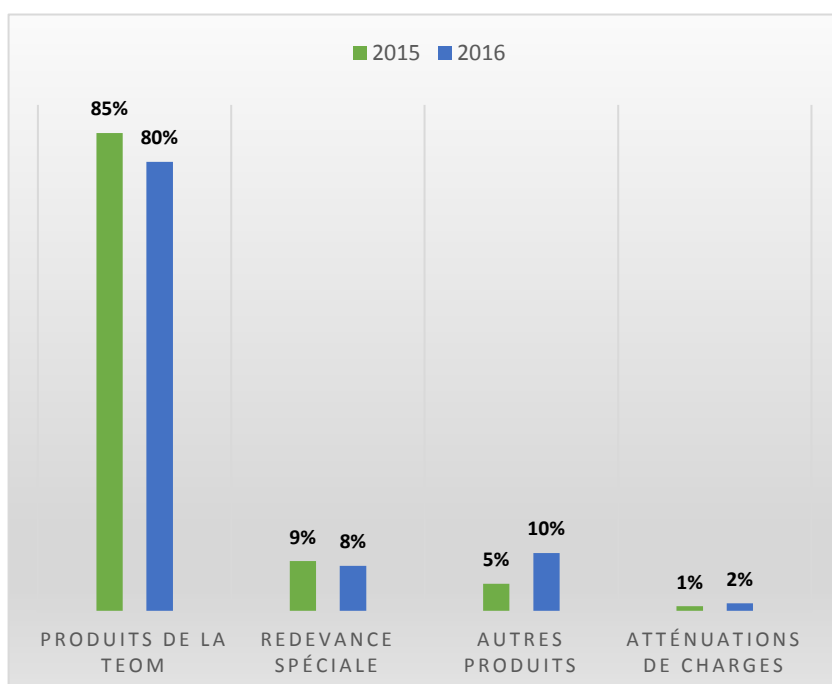


En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement atteignaient un montant de 4 604 k€.

Par rapport à 2015 :

- Les frais de traitement facturés par SRE ont augmenté à nouveau de 2.5 % après avoir connu une hausse de 3 % l'an passé, et de 5 % il y a 2 ans ;
- L'ensemble des autres charges reste globalement stable et entérine les efforts accomplis en matière de gestion et de frais de personnel.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors report de résultat et amortissements) : 5 929 k€ (5 433 k€ en 2015)



En 2016, les recettes réelles de fonctionnement atteignaient un montant de 5 929 k€.

Par rapport à 2015 :

- Le poids relatif du produit de la TEOM s'élève désormais à 80 %.
- La redevance spéciale augmentant légèrement (483 k€ en 2016 pour 475 k€ en 2015). Elle se répartit entre les établissements publics (9,51 %) et les professionnels (90,49 %).
- Les autres produits (10 %) enregistrent une recette exceptionnelle par le versement sur 2016 de recettes de ventes de matériaux de l'exercice 2015.

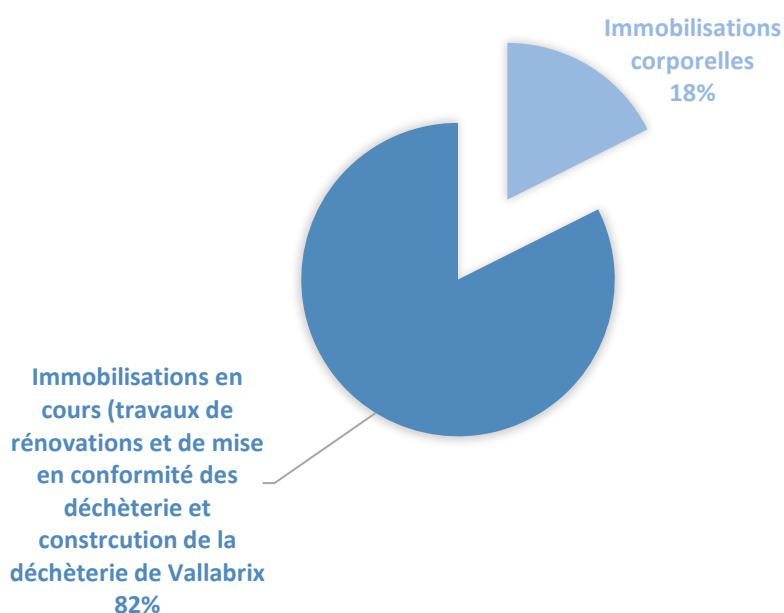
➤ **La section investissement**

Dépenses d'équipement : 1039 k€ (964 k€ en 2015)

Les investissements ont concernés majoritairement des opérations d'équipements :

Les dépenses d'investissement concernent à plus de 80% le financement de la construction de la déchèterie de Vallabrix et le solde des travaux de rénovation et de mise en conformité des 3 autres déchèteries.

Les 18 % résiduels concernent la fourniture de colonnes enterrées, de bacs roulants, de mobiliers et de matériels informatiques.



Recettes réelles d'investissement :

En 2016, le financement des investissements a été réalisé par autofinancement sans recours à l'emprunt et intègre 81 k € de FCTVA.

Analyse financière par la méthode Compta Coût

La méthode Compta Coût est utilisée pour l'analyse financière depuis le rapport annuel 2011. Système national développé par l'ADEME, elle impose une approche commune à l'ensemble des collectivités ayant une compétence déchets de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases similaires.

Cette méthode nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique par le syndicat. Ce système est en vigueur depuis 2009.

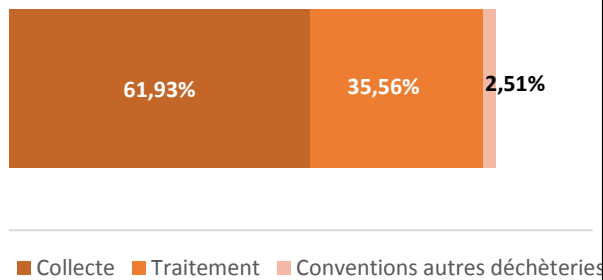
➤ Les coûts 2016

Coût complet	4 850 k€	4 957 k€ en 2015	Le coût complet est le coût du service total Hors Taxes. Celui-ci connaît une baisse de 2,16 % en 2016, après une première baisse de 1,88 % en 2015. Cela s'explique par les efforts de gestion et de frais de personnel engagés par le Syndicat.
	+		
Coût fiscal	231 k€	268 k€ en 2015	Il est appliqué un taux de TVA théorique déduisant le remboursement du FCTVA (fonds de compensation) et nécessitant un amortissement des biens non amortissables en comptabilité publique M14.
	-		
Total des produits	768 k€	327 en 2015	Il s'agit des recettes perçues provenant de la vente des matériaux, des subventions et des soutiens des Eco Organismes. 2016 est une année exceptionnelle car une partie des recettes de 2015 ont été perçues sur l'exercice 2016 ainsi qu'un rattachement a été effectué sur 2016.
	=		
Coût à la charge de la collectivité ou coût aidé	4 313 k€	4 898 k€ en 2015	Egalement appelé coût aidé TTC, il vise à dégager le coût réel à la charge de la collectivité. C'est le montant qui est supporté par les ménages via la TEOM et les professionnels via la redevance spéciale.

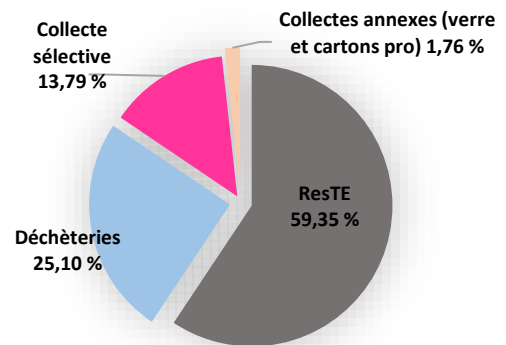
➤ Les indicateurs

Répartition des charges sur la base du coût aidé TTC (4 313 k€)

Par type de mission

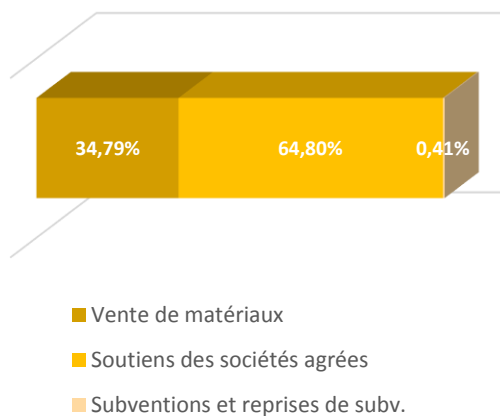


Par flux

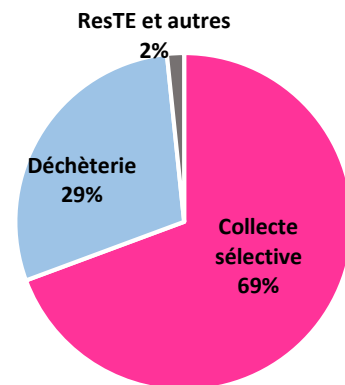


Répartition des produits sur la base du total des produits (767 k€)

Par type de recettes

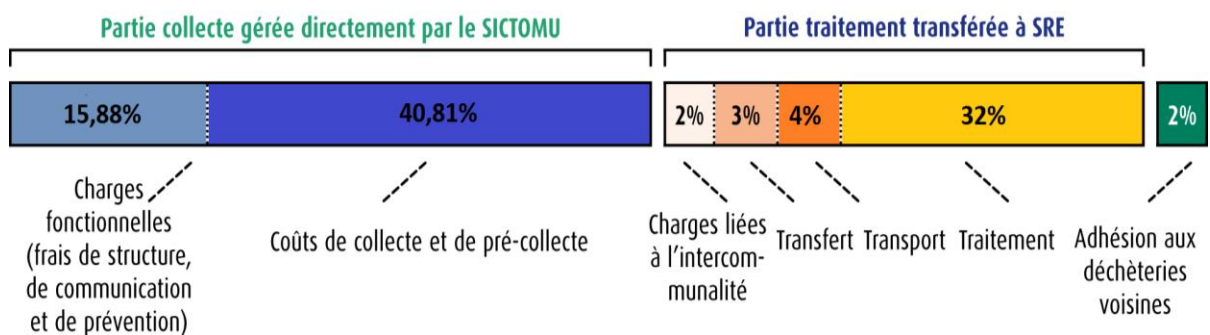


Par flux



➤ Répartition du coût du service public (4 850 k€)

Cette répartition est calculée à partir du coût complet.



Montant annuel des principales prestations sur contrat

Prestataire	Dépenses en 2016 (en € TTC)	Objet
QUINTOLI SA	529 622,37	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) LOT 1 : Génie Civil
ANTEA GROUP	32 520,00	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) Maîtrise d'œuvre
CORNILLEAU TP	11 037,00	Création d'une borne incendie sur la déchèterie de Vallabrix
CITEOS SANTERNE	8 863,00	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) Travaux d'électricité et d'éclairage.
ALPHA ETANCHEITE	7 600,00	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) Étanchéité du bassin de stockage des eaux pluviales.
QUALICONULT SE	5 796,00	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) Contrôle technique
TPCR LAUTIER MOUSSAC	199 929,42	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Gros œuvre
MP INDUSTRIE	12 704,87	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Fourniture et pose de banque de déchargement et garde-corps ouvrant
BOURDONCLE	7 930,66	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Fourniture et mise en place d'éléments de métallerie
CEVENNES MARQUAGE	6 759,59	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Fourniture et mise en place de signalisation
SOMELEC	6 500	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Réalisation alimentation électrique des modules béton et auvent
MODULO BETON	5 531,20	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Fourniture et pose de blocs modulo-béton pour zone de stockage et d'un sarcophage pour benne à métaux
ETE VALETTE	5 216,40	Travaux de rénovations et de mise en conformité des déchèteries du SICTOMU : Uzès, Fournès et Lussan. Réalisation sur réseau électrique et d'éclairage.
RENAULT NIMES VI	74 435,73	Fournitures de matériels d'entretien et de réparations des véhicules
TEMACO	34 094,40	Fourniture et mise en place de colonnes d'apport volontaire

SEGARP	29 986,20	Acquisition d'un véhicule mini-benne
FAUN ENVIRONNEMENT	29 693,59	Maintenance des bennes à ordures ménagères
GROUPAMA MEDITERRANEE	28 209,16	Assurances des véhicules et risques annexes
SMACL	16 244,17	Assurances des responsabilités et risques annexes
ELIS PROVENCE	26 005,27	Nettoyage et location des vêtements de travail
ADR2i	22 467,12	Fournitures et prestation de service informatiques
ORANGE	21 814,51	Abonnements internet, lignes fixes et lignes mobiles
SABATIER GEOLOCALISATION	21 790,80	Équipement de géolocalisation
CONTENUR	17 725,86	Fourniture et livraison de bacs roulants
ROME PNEUS SAS	17 304,67	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
EDF	14 880,55	Fourniture d'électricité
REGARD PROPRE	11 764,81	Nettoyage et désinfection des locaux techniques et administratifs du SICTOMU
OEM HORANET	7 658,64	Maintenance du matériel, des logiciels et l'assistance téléphonique concernant le système de gestion des accès aux déchèteries du SICTOMU
PRECIA MOLEN	6 877,20	Vérification périodique et réparations du pont bascule
LA FABRIQUE DES GAVOTTES	5 830,20	Fournitures de composteurs
HEMI	5 787,54	Fournitures de matériels d'entretien (gants, absorbants,...)
DEPA-SOUDURE	5 777,25	Réparations des colonnes d'appont volontaire
YORK LUBRIFIANT	5 521,26	Fourniture de lubrifiants et graisses
UGAP	5 314,43	Fourniture de matériel et mobilier divers

6. Les perspectives d'évolution

Aussi, au titre de l'exercice 2017 nos actions doivent se développer autour des trois axes principaux suivants :

- 1 – Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu
- 2 – Poursuivre la démarche de rigueur budgétaire
- 3 – Améliorer l'outil de production et professionnaliser les équipes.

Il est à noter que ces 3 lignes directrices sont indissociables les unes des autres puisqu'elles se renforcent mutuellement et leur développement simultané produit une démarche cohérente et favorable à l'essor de notre collectivité.

Aussi, il est proposé de répondre à chacun de ces objectifs de la manière suivante :

Professionnaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

- **Modernisation de l'outil de production**

- Mise en place d'un outil de géolocalisation et de suivi des bennes,
- Acquisition d'une nouvelle BOM en remplacement de la 6596 XR 30,
- Acquisition d'un véhicule léger de liaison,
- Reconditionnement du camion grue Mercedes évolupack dédié à la collecte des voies étroites,
- Remplacement de 60 colonnes aériennes munis de dispositif kinshofer,
- Acquisition de crochets de préhension de type champignon,
- Implantation de 17 conteneurs enterrés et 6 semi enterrés,
- Mise en place d'un outil de gestion électronique des documents,
- Mise en place d'une gestion informatisée du temps de travail,
- Dématérialisation des actes administratifs, dématérialisation des demandes des usagers,
- Actualisation du site internet,
- Accès à un recueil administratif en ligne,
- ...

- **Adaptation du site d'Argilliers**

- Adaptation du quai de transfert pour la mise en place de transport des déchets par semi-remorques à fonds mouvants,
- Réalisation de travaux de voiries haut et bas de quai de transfert du site d'Argilliers,
- Création d'une troisième aire de lavage des véhicules de collecte,
- Étude pour l'implantation d'un forage d'alimentation des eaux de lavage des véhicules,
- Remplacement des luminaires et candélabres des parkings et quai de transfert,
- Mise en place d'un nouveau dispositif de jaugeage de la cuve GO,
- Tri, indexation et classement des archives du sictomu,
- ...

- **Suivi et maintenance des matériels**

- Création d'un service dédié à l'entretien et la maintenance des sites, des véhicules, des équipements et matériels de collecte,

- Adaptation d'un véhicule dédié à la maintenance et à la mise en propreté des colonnes,
- Remise à « neuf » des avaloirs de 50 % des colonnes enterrées existantes,
- Remise en propreté et en état du parc de colonnes aériennes,
- Élaboration de procédures d'intervention et de secours en cas d'incidents sur les conteneurs enterrés,
- Campagne de suivi et de maintenance des déchèteries,
- Élaboration de fiche de suivi et maintenance des matériels,
- ...

- **Par la professionnalisation des équipes**

- Modification des rôles et missions des gardiens de déchèteries,
- Assermentation de personnels,
- Participation des personnels concernés à l'élaboration des documents cadres (ex règlement intérieur des déchèteries avec les gardiens, document unique, règlement interne...),
- Campagnes de formation (permis PL, Fimo, Caces, Ecodds, geste et posture, SST, ...),
- Modification de l'organisation des équipes de collecte (1 chauff, 1 rip/ chauff, 1 rip),
- Analyse des tournées de collecte avec les équipes concernées,
- Mise en place d'un plan de gestion des ressources humaines,
- Montée en compétences de l'équipe administrative,

Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu.

- **Par un service de proximité dédié aux communes**

- Point bimestriel ou semestriel avec chacune des communes qui le souhaitent sur la qualité du service effectué sur le territoire communal et l'adaptation des services à venir,
- Communication immédiate et directe aux communes des éventuels incidents de collecte,
- Recherche de solutions techniques transversales adaptées aux enjeux locaux,
- Mise en place de matériels de pré collecte à l'occasion des fêtes communales,
- Gratuité lors des interventions de mise à disposition de matériels,
- Participation au financement des travaux de génie-civil d'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Par le souci de la prise en compte de solutions techniques adaptées au contexte local,
- Par le développement de projets locaux de prévention,

- **Par renforcement de l'esprit de cohésion au sein du Sictomu**

- Par adaptation de la gouvernance,
- Par la création de commissions thématiques liées aux enjeux locaux,
- Par travail collaboratif étroit entre élus et techniciens,
- Par une pleine information de nos élus,
- Par la mise en place d'un programme d'action opérationnel et dont les effets sont mesurables à l'échelle communal,

- **Par une amélioration de la qualité de service**

- Par renforcement du professionnalisme des équipes,
- Par le développement d'une politique d'accueil au sein des déchèteries,
- Par l'adaptation des outils techniques afin de réduire les nuisances liées à la collecte,
- Par un suivi plus précis des matériels de collecte,

- Par le souci d'une remontée rapide des informations,
- Par une diffusion de guides internes sur les bonnes pratiques (en cas d'incident ou de sinistres, sur la communication interne, etc...)
- Avec la refonte du règlement de collecte,
- Actualisation des conventions d'occupation des sols,

- **Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du Sictomu**

- Rôle d'agents de sensibilisation des gardiens de déchèterie,
- Par renforcement du rôle de support de sensibilisation de nos matériels (covering, visuel déchèterie, nouvelles tenues des gardiens de déchèterie....)
- Par diffusion et promotion des expériences exemplaires portées par la cellule prévention et nos partenaires (FR3,...),
- Par développement et duplication des expériences remarquables (ex collège du Redounet...)
- Par le renforcement de la démarche de prévention
- Par des actions de sensibilisation dans les écoles,

- **Par une Fiscalité attractive**

- Par la poursuite des efforts portés sur la TEOM.

Poursuivre la démarche de rigueur budgétaire

- **Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense**

- Par optimisation des tournées de collecte, (réduction du nombre de véhicule de collecte en C1 puis C2),
- Sensibilisation des équipes à l'éco-conduite,
- Sensibilisation des équipes sur les gestes et postures, sur les situations accidentogènes,
- Par le remplacement et intégration des solutions logiciels de suivi et de facturation,
- Par la mise en place de filières alternative de valorisation des matières organiques,
- Par une politique de réduction de la fraction fermentescible (composteurs),
- Suivi et Optimisation des taux de refus,
- Par la recherche d'optimisation des modalités et coûts de traitement SRE

- **Sécurisation des recettes**

- Refonte des modalités d'application et de contractualisation de la redevance spéciale
- Remplacements des puces des conteneurs professionnels,
- Refonte des modalités d'accès au sein des déchèteries,
- Suivi attentif des professionnels,
- Par un contrôle appuyé des dépenses et recettes de traitement,

- **Réduction progressive de la charge de la dette**

- Réalisation des investissements sur les fonds propres,
- Renégociation des emprunts en cours,
- ...

7. Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de L'Énergie

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine,...

CC : Communauté de Communes

CD30 : Conseil Départemental du Gard

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : Mini-benne à ordures ménagères

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte-à-Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ResTE : Résidus des Tris Effectués (= OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a transféré la compétence traitement)

RS : Redevance Spéciale. Appliquée aux usagers non ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliquée aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les communes et leurs groupements ont en charge l'organisation et la réalisation du service public d'élimination des déchets ménagers. Elles peuvent, dans certains cas, également prendre en charge les déchets des entreprises de leur territoire.

Le service public d'élimination des déchets

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée aux communauté de communes, communauté d'agglos ou communauté urbaine à laquelle appartient la commune.

Ce service public de gestion des déchets peut également prendre en charge d'autres déchets qui n'entraînent pas de « sujétions particulières » (article L.2224-14), à savoir :

- les déchets générés par les services de la collectivité ;
- les déchets des activités économiques, à condition que la collectivité les juge

« assimilables aux ordures ménagères ».

Pour des raisons d'échelle territoriale plus pertinente, ce service peut être transféré à des intercommunalités plus larges (syndicats mixtes) ou réalisé dans le cadre d'entente entre communautés.

L'organisation du service public (flux collecté, fréquences, déchèteries, type de valorisation, modes de traitement, etc.) est fixée par la collectivité en charge du service, conformément aux réglementations en vigueur.

Information sur le coût et la qualité

Les collectivités compétentes doivent établir un rapport annuel sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets (articles L 1411-13 L 2313-1 du CGCT), établi en règle générale six mois après la clôture de l'exercice.

Ce rapport est mis à la disposition du public et, le cas échéant, à la disposition des communes constituant l'EPCI, et doit être présenté chaque année à la Commission consultative des services publics Locaux (obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants) (article L.1413-1 du CGCT).